**Declaration de créance – Template**

Pour que le bénéficiaire reçoive le paiement convenu dans la Convention, une ‘déclaration de créance’ doit être envoyée au Service belge de Consolidation de la Paix (S0.1). Pour chaque versement, une ‘déclaration de créance’ distincte doit être envoyée.

Veuillez compléter le paragraphe ci-dessous (entres les lignes pointillées), puis le copier-coller dans une lettre avec l’en-tête de votre organisation (style maison, logo, …) et n’oubliez pas de dater et signer la lettre avant de l’envoyer à [peacebuilding@diplobel.fed.be](mailto:peacebuilding@diplobel.fed.be) (copie numérique avancée) et à l’adresse suivante :

*SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement*

*Service Consolidation de la Paix (S0.1)*

*Rue des Petits Carmes 15*

*1000 Bruxelles*

*Belgique*

--------------------------------

DECLARATION DE CRÉANCE

Je soussigné(e), [prénom et nom de la personne responsable], représentant(e) [nom complet de l'organisation], déclare que l’Etat belge, SPF Affaires étrangères, est redevable à l’organisation susmentionnée la somme de [montant en chiffres et lettres], à titre de [premier/second/…] versement de la subvention qu’il nous a accordée pour la réalisation du projet [nom complet du projet] (référence : [numéro de référence: 22.CP-xxx]).

Le montant doit être versé sur le compte bancaire numéro [numéro de compte bancaire] de la banque [nom et adresse de la banque] [code BIC/SWIFT & IBAN].\*

--------------------------------

*\*Veuillez noter que le numéro de compte bancaire doit être identique à celui qui figure dans la proposition de projet et qui est mentionné dans l’Arrêté Royal. L’utilisation d’un autre numéro doit être justifiée.*